

6.3 Le numérique à l'École : pour une démocratisation de l'usage des nouvelles technologies

L'ESSENTIEL

Le numérique se généralise dans les établissements et les écoles et apporte des outils d'individualisation des enseignements, notamment grâce à :

- Un déploiement massif des espaces numériques de travail (ENT)
- La démocratisation du cahier de textes numérique

➤ Vers un déploiement généralisé des ENT

L'espace numérique de travail (ENT) est un **ensemble intégré de services numériques** mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement. Il propose ainsi des zones de travail et d'échanges interactives :

- Liaison entre l'école et la famille, l'enseignant et l'élève.
- Mise à la disposition de tous les acteurs de l'établissement des outils TICE.
- Mise à disposition de ressources pédagogiques (manuels numériques par exemple) et d'un nombre croissant de services numériques.

Les ENT sont déployés dans le cadre de projets partenariaux entre l'académie et les collectivités associées. On en compte aujourd'hui dans 1 800 établissements du second degré (ce qui correspond à 2 millions de comptes utilisateurs environ). Les deux tiers des académies sont engagées dans des projets de généralisation (déploiement planifié sur deux, trois ou quatre ans), ce qui permet d'estimer à presque 5 000 les établissements qui disposeront d'un ENT en 2012.

Le ministère joue aujourd'hui un rôle majeur s'articulant autour de différentes missions :

- Accompagnement du **déploiement des ENT sur l'ensemble du territoire**, prenant en compte la spécificité de chaque établissement scolaire.
- Soutien de la **mutualisation des bonnes pratiques**, en termes de partenariats, de partage des compétences et de conduite et d'accompagnement au changement.

- **Mise en œuvre et adaptation du cadre de référence** régissant l'homogénéité et la cohérence des différentes solutions adoptées sur le territoire, afin de garantir notamment l'interopérabilité des ENT avec les autres services numériques pédagogiques et éducatifs.
- Travail sur la mise en place d'un **dispositif d'évaluation des usages** des ENT.



Vers la démocratisation du cahier de textes numérique

Le cahier de textes, document officiel et réglementaire, est un outil indispensable au bon fonctionnement pédagogique, au suivi du déroulement des enseignements et à l'organisation du travail des élèves. Il sert également de référence aux cahiers de textes individuels des élèves (agenda).

Le cahier de textes est un outil de communication entre le professeur et les élèves, mais aussi avec le chef d'établissement et les corps d'inspection. Il permet en outre d'informer les parents et de les aider à suivre les études de leurs enfants.

L'évolution des technologies permet aujourd'hui de **rendre accessible simultanément à plusieurs utilisateurs** (accès réservé aux personnes concernées) **et en différents lieux la version originale du cahier de textes numérique.**

Dès 2010, comme le précise la circulaire de rentrée, « le cahier de textes numérique, qui facilite l'individualisation des activités demandées aux élèves, devra être généralisé dans tous les établissements ». À la rentrée 2011, « l'utilisation du cahier de textes numérique au lieu du cahier de textes papier devra être effective dans tous les établissements ».

Un guide d'accompagnement de la mise en place du cahier de textes numérique sera proposé aux chefs d'établissement pour les aider à réussir la substitution du cahier papier par le cahier numérique pour la rentrée 2011.